

Près de 37 300 travailleurs indépendants étaient reconnus invalides au 31 décembre 2019, dont 58 % d'artisans et 42 % de commerçants, en progression de 6,3 % sur un an. L'invalidité concerne principalement des assurés âgés de 55 ans ou plus. Les hommes sont particulièrement concernés, en particulier dans le secteur de la construction qui représentait le secteur d'activité de près d'un tiers des invalides.

La durée moyenne de perception d'une pension d'invalidité est de 7 ans.

CHIFFRES ESSENTIELS

37 288 assurés invalides
fin 2019

21 482 artisans

15 806 commerçants

43 % d'invalidités totales et définitives

57 % d'incapacités partielles au métier

54 ans d'âge moyen

71 % d'hommes

7 ans de service en moyenne

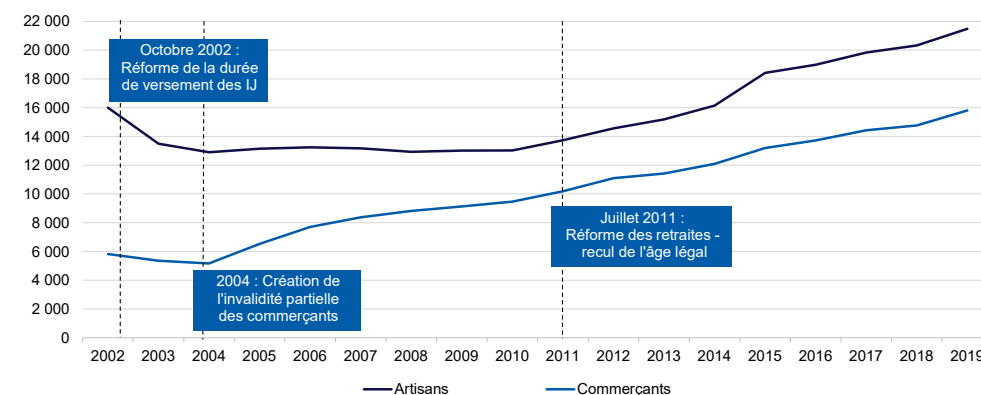
■ UN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ EN HAUSSE

Au 31 décembre 2019, 37 288 assurés sont invalides, 15 806 commerçants et 21 482 artisans. Ces effectifs sont en progression de 6,3 % sur un an, avec une dynamique un peu moins forte pour les artisans (+5,7 %) que pour les commerçants (+7,1 %).

Entre juillet 2011 et janvier 2017, la réforme du recul de l'âge légal de départ à la retraite a entraîné une forte augmentation des effectifs d'invalides puisque la pension d'invalidité continue d'être versée après 60 ans et cela jusqu'à l'âge légal de la retraite pour les assurés déclarés invalides et nés à compter du 1^{er} juillet 1951. Parmi les 37 288 invalides à fin décembre 2019, 19,8 % sont âgés de 60 ans et plus.

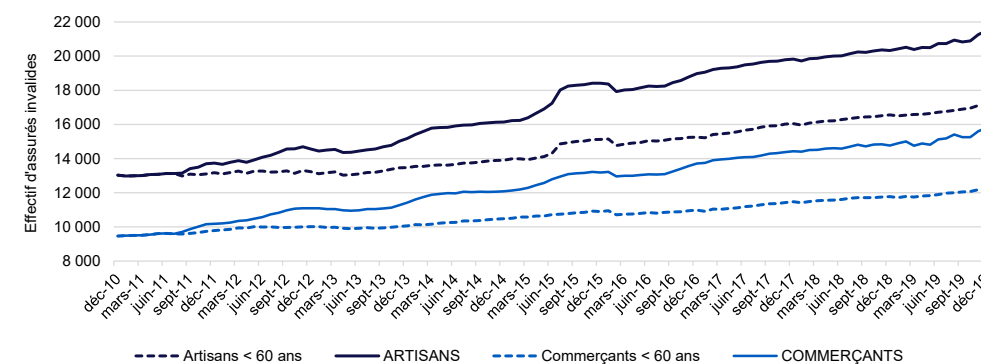
Depuis le 1^{er} janvier 2017, les invalides qui exercent une activité professionnelle ont la possibilité de percevoir leur pension d'invalidité au-delà de l'âge légal de départ à la retraite. Au 31 décembre 2019, environ 800 assurés invalides âgés de plus de 62 ans toujours en activité dans le régime bénéficiaire d'une pension d'invalidité.

Graphique 1 : évolution du nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité entre 2002 et 2019



Source : SSTI, 2020.

Graphique 2 : évolution du nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité entre 2010 et 2019 pour l'ensemble des assurés invalides et pour ceux de moins de 60 ans



Source : SSTI, 2020.

Tableau 1 : effectifs de bénéficiaires de prestations d'invalidité selon le groupe professionnel et le type de prestation au 31 décembre 2019

	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	2019	Évolution 2019/2018	2019	Évolution 2019/2018	2019	Évolution 2019/2018
Invalidités totales et définitives	8 534	11,1 %	7 546	8,9 %	16 080	10,1 %
Incapacités partielles au métier	12 948	2,3 %	8 260	5,5 %	21 208	3,5 %
Total	21 482	5,7 %	15 806	7,1 %	37 288	6,3 %

Source : SSTI, 2020.

■ 43 % D'INVALIDITÉS TOTALES ET DÉFINITIVES ET 57 % D'INCAPACITÉS PARTIELLES AU MÉTIER

Fin 2019, 16 080 artisans et commerçants reconnus absolument incapables d'exercer une activité rémunérée perçoivent une prestation pour invalidité totale et définitive (cf. fiche 5 - Le contexte réglementaire), en progression de 10,1 % en 2019. Ils représentent 43 % des pensionnés pour invalidité du régime. Depuis 2011, le nombre d'invalidités totales et définitives a augmenté de 9,4 % en moyenne annuelle, avec une plus forte progression dans le régime des artisans (+13,2 % par an) que dans le régime des commerçants (6,2 % par an). Ces évolutions s'expliquent par la montée en charge du régime de l'auto-entreprise en début de période, par le recul de l'âge légal de la retraite mais aussi par un transfert entre les deux types de prestations, c'est-à-dire par le passage d'une incapacité partielle au métier à une invalidité totale et définitive à la suite de la dégradation de l'état de santé.

Il est à noter qu'en 2016, de nombreux transferts d'incapacité partielle au métier en invalidité totale définitive ont eu lieu, avec un rattrapage des années 2013, 2014 et 2015. Ainsi près de 2 000 bénéficiaires d'une incapacité partielle au métier fin 2015 ont été considérés invalides totaux et définitifs au cours de l'année 2016.

Fin 2019, 21 208 artisans et commerçants perçoivent une prestation d'incapacité partielle au métier, soit 57 % de l'ensemble des pensionnés, en augmentation par rapport à 2018 (+3,5 %). Le nombre d'invalides en incapacité partielle au métier a fortement augmenté entre 2011 et 2015 (+8,8 % en moyenne par an), avec une plus forte progression dans le régime des commerçants (+10,5 % par an) que dans le régime artisanal (+7,9 % par an), du fait de la montée en charge de l'invalidité partielle qui a été créée en 2004 pour les commerçants et pour les deux groupes professionnels en lien avec la dynamique des auto-entrepreneurs. Depuis 2015, le nombre d'invalides pour incapacités partielles au métier a diminué de 1,1 % en moyenne annuelle.

■ L'INVALIDITÉ CONCERNE PLUTÔT DES HOMMES PROCHES DE LA RETRAITE

71 % des invalides sont des hommes fin 2019.

Dans le régime des artisans, 78 % des assurés invalides sont des hommes en surreprésentation par rapport aux cotisants (71 % d'hommes). À l'inverse, dans le régime des commerçants, 39 % des assurés invalides sont des femmes alors qu'elles ne comptent que pour 33 % des cotisants du régime.

Les artisans et commerçants pensionnés d'invalidité sont relativement âgés : 77 % d'entre eux ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen s'élève à 54 ans et ils sont en majorité proches de l'âge de la retraite.

Suite au recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'âge moyen des assurés invalides a augmenté de 12 mois entre 2010 et 2019.

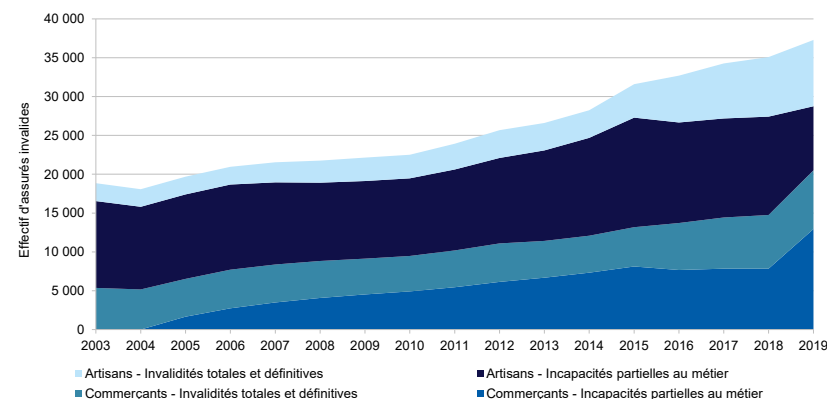
■ UN RISQUE QUI AUGMENTE AVEC L'ÂGE

Les artisans et commerçants devenus invalides en 2019 représentent 0,23 % des cotisants au 31 décembre 2018. Selon le groupe professionnel, ce taux diffère et est plus élevé pour les artisans que pour les commerçants : 0,29 % contre 0,18 %.

Le risque d'entrée en invalidité augmente significativement avec l'âge : avant 50 ans, l'entrée en invalidité ne concerne que 0,1 % des cotisants mais pour les générations plus âgées, le risque est plus important puisque 1 % des cotisants nés en 1959 sont devenus invalides en 2019.

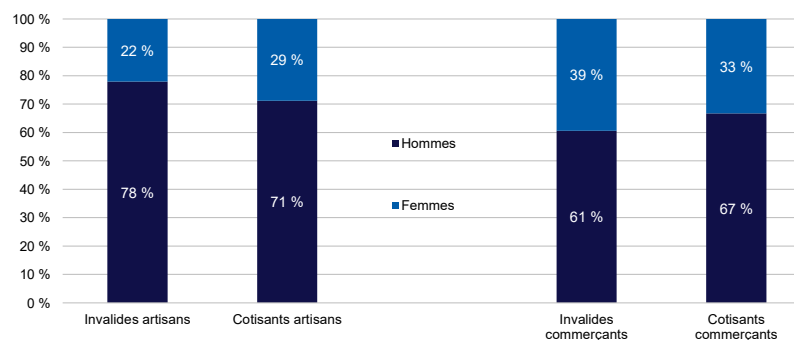
Avec l'âge de départ à la retraite qui augmente (pour une majorité d'assurés invalides, la pension d'invalidité est versée jusqu'au passage à la retraite si leur état de santé ne s'améliore pas), la durée de versement de la pension d'invalidité est en augmentation, ce qui explique en partie la croissance des effectifs en 2019 (+6,3 %).

Graphique 3 : évolution des effectifs d'assurés invalides selon le type d'invalidité entre 2003 et 2019



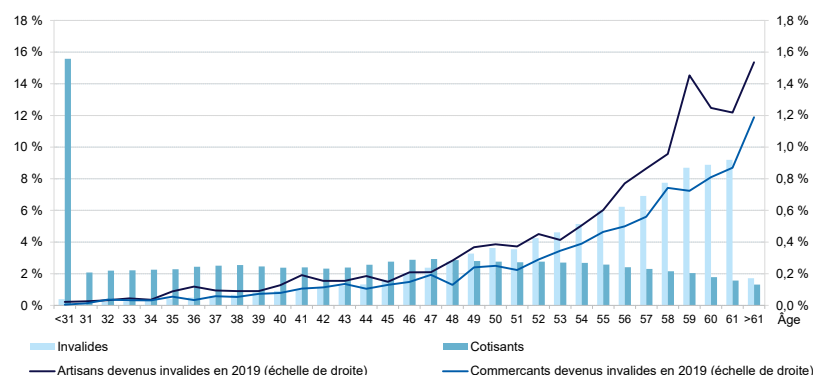
Source : SSTI, 2020.

Graphique 4 : répartition par sexe des assurés invalides et des cotisants au 31 décembre 2019



Source : SSTI, 2020.

Graphique 5 : répartition par âge des assurés devenus invalides en 2019 et des cotisants au 31 décembre 2018



Source : SSTI, 2020.

■ UNE DURÉE MOYENNE DE PERCEPTION DE L'INVALIDITÉ DE SEPT ANS EN 2019

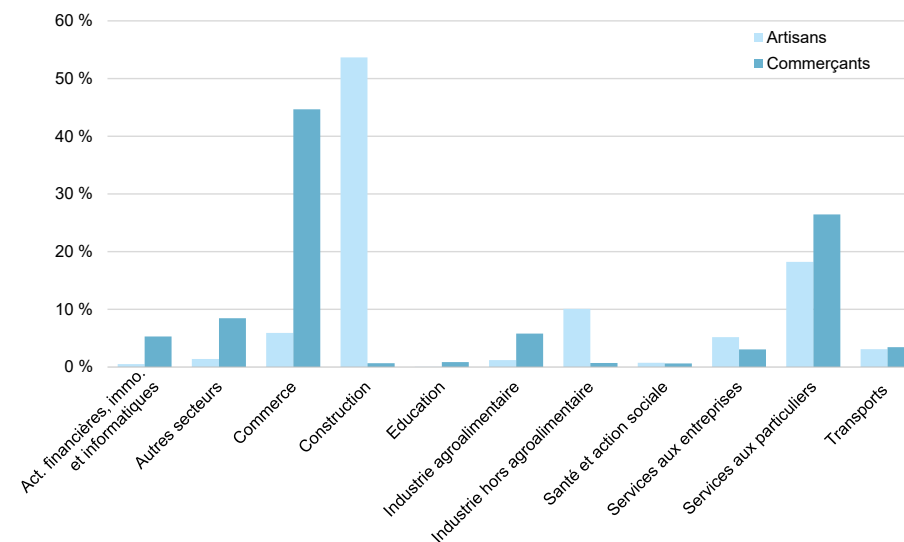
Les assurés invalides sortant du dispositif en 2019¹ ont une durée moyenne de service de leur pension d'invalidité de l'ordre de 7 ans en moyenne (6 ans et demi en cas d'incapacité partielle au métier, et 7 ans en cas d'invalidité totale et définitive).

Chaque année, les entrées en invalidité représentent une part non négligeable de l'effectif d'assurés invalides. En 2019, les nouveaux prestataires bénéficiaires d'une pension d'invalidité représentent 14 % de l'effectif des pensionnés d'invalidité au 31 décembre 2019.

■ LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION SURREPRÉSENTÉ

Les assurés ayant travaillé dans la construction et dans la catégorie « autres secteurs » sont surreprésentés parmi les assurés invalides. Au 31 décembre 2019, près d'un tiers des assurés invalides (31 % des invalides, dont 54 % des invalides artisans) a exercé son activité indépendante dans le secteur de la construction alors que ce secteur rassemble 12,6 % de l'ensemble des cotisants du régime (37 % des cotisants artisans). *A contrario* dans les secteurs des transports, des activités financières, immobilières et des services aux entreprises, les assurés invalides sont sous-représentés, la sinistralité étant moins forte dans ces secteurs.

Graphique 6 : répartition des assurés invalides par secteur d'activité et groupe professionnel, au 31 décembre 2019



Source : SSTI, 2020.

¹ Pensionnés d'invalidité en 2018 devenus retraités en 2019.